

## Le logement communal

### Formation sur 1 journée

Date :

Le 13 avril 2023 à Forges-Sur-Meuse, Place Raymond Poincaré, salle communale.

Ou

le 17 mai 2023 à Salmagne, Maison forte, Impasse du Château.

Horaire : 9h00-12h00  
13h00-17h00

Effectif : de 8 (minimum)  
à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

Rémy CLOUET

Consultant formateur

Coût : 350,00 euros

Pouvant être pris en charge par le Droit Individuel à la formation des élus :

Inscrivez-vous sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr), rubrique Mon Compte élu

### Programme

1. Introduction,
2. Les logements communaux : des biens issus du domaine privé
  - généralités
  - les baux de logement nus à usage d'habitation principale
  - les baux de logements meublés à usage d'habitation,
  - les locations exceptionnelles et transitoires
  - la colocation,
  - le bail mobilité.
3. Les biens issus du domaine public,
  - la convention d'occupation précaire,
  - le logement instituteur,
  - le presbytère,
  - les logements loués aux agents de la commune,
  - la transformation d'un logement instituteur en logement communal.
4. Les dispositions législatives et réglementaires.

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la distinction entre les biens du domaine privé et public de la collectivité,
- Connaître les différents types de contrats possibles,
- Savoir la réglementation concernant la gestion du bail d'habitation, plus particulièrement pour les biens du domaine privé.

### Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques,
- Cas d'application,
- Support pédagogique.

### Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux

Notre association est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dispenser la formation des élus locaux .